



L'INFO PORTE-DES-BONNEVAUX

Mot d'accueil

Cher(e)s administré(e)s,

Adresse :

306 Route de Beurepaire

SEMONS

38260 PORTE-DES-
BONNEVAUX

Téléphone : 04 74 54 22 15

commune@portedesbonnevaux.fr

Nous revenons vers vous avec ce numéro consacré à l'évolution de notre commune secteur par secteur pour l'année 2022. Vous découvrirez au fil de ses pages une nouvelle forme de consommation sur notre marché, une information sur les plans d'eau du Liers, ainsi que sur des aides financières pour les rénovations énergétiques et notre agenda des manifestations.

Dans un contexte toujours difficile, suite à la hausse des coûts énergétiques, l'ensemble de la commune est éteinte de 23h jusqu'à 5h. Il nous faudra toutefois 2 ans pour finir le programme 100% LED sur notre éclairage public. Nous réalisons également des travaux pour mieux isoler nos bâtiments publics : l'école à Commelle, la bibliothèque à Nantoin et le changement du compresseur de la salle de Nantoin. Le coût des matériaux ne facilite pas les économies, mais nous tenons le cap et investissons toujours puisque nos finances le permettent. Pour nos routes, des travaux à hauteur de 140000 Euros sont prévus afin de continuer à améliorer nos infrastructures, pour votre sécurité et votre quotidien.

Notre PLUI est en constante évolution et notre commune reste attractive de par sa situation géographique. Espérons que cela perdure pour garantir une stabilité pour l'avenir de nos écoles.

Vous souhaitant bonne lecture...

Bien à vous

Sébastien Couturier en charge de la communication

DANS CE NUMÉRO :

Mot d'accueil et Urbanisme	p1
Agenda des festivités	p2
Agenda des festivités	p3
Bièvre Liers Environnement	p4
Aides financières	p4

Urbanisme 2022

	Permis de Construire	Demande de Travaux	Certificat d'Urbanisme	DIA	total
Commelle	8	42	34	20	104
Arzay	5	9	23	6	43
Semons	2	15	25	7	49
Nantoin	15	16	16	11	58
Porte-des-Bonnevaux	30	82	98	44	254

AGENDA DES MAN

Comité des fêtes d'Arzay **Vente de pognes+pêche aux œufs** au four à Arzay **8 Avril**

Le Centre de Loisirs de Commelle ouverture durant les deux semaines
du **11 au 21 Avril**

Sou des écoles de Nantoin **Loto** à la salle des fêtes **30 Avril**

Festival les Arts Allumés **Concert+Animations** à partir de **14h** à la salle des fêtes
de Commelle **30 Avril**

Sou des écoles de Commelle/Arzay/Semons **Distribution de plants**
début Mai + Commande avant le **7 Avril**

MJC **Fête du Jeu** à la salle des fêtes de Nantoin **13 Mai**

Foire de Porte-des-Bonnevaux **14 mai** à la mairie de Semons

Comité des Fêtes de Semons organise une **Randonnée** **20 Mai**

CS Boss-Faramans **Concoure de pétanque** à l'étang murinais **28 Mai**

Club les Belles saisons de Nantoin **Assemblée générale** **8 Juin**

CS Boss-Faramans **Vente de pizzas** au four de Semons **11 Juin**

Association Ninon Vallin **Concert + exposition peinture** à partir de **16h** à
la salle des fêtes de Nantoin **11 Juin**

Sou des écoles de Nantoin **Kermesse** à la salle des fêtes de Nantoin **16 Juin**

Faradanse **Gala de danse** à la salle des fêtes de Commelle **16 et 17 Juin**

MJC **Fête de la Musique** centre bourg de Nantoin **21 Juin**

Comité des Fêtes de Semons **Fête de la musique** étang murinais **23 Juin**

➤ Nouveauté !

Pour compléter son offre au détail sur le Marché des Bonnevaux, le Potager de Dantonnière proposera **dès le mois de Mai** un système de **vente au Panier de fruits et légumes locaux** !

- + rapide, pratique et solidaire
- **Votre tarif selon votre besoin** (10€ / 13€ / 18€)
- **Paiement simplifié** (hebdo, mensuel, saisonnier / virement, chèque ou espèces)
- **Engagement solidaire** (sur 6 mois ou +)
- **A récupérer en mode DRIVE** ! (chaque jeudi de 16h à 19h30 au Marché des Bonnevaux à Commelle)

Ça vous intéresse ?

marchedesbonnevaux@gmail.com



MANIFESTATIONS :

Sou des écoles de Commelle/Arzay/Semons **Fête de l'école 24 Juin**
à la salle des fêtes de Commelle

MJC **Défilé des vieux tracteurs** au stade de foot buvette le matin **7h30 - 8h30** et fin
d'après- midi à partir de **17h 25 juin**

Le Centre de Loisirs de Commelle ouverture du **10 au 28 Juillet**

Comité des Fêtes de Semons **Feu d'artifice + Fête de l'été**
étang murinais **14 et 15 Juillet**

Les belles z'années de Semons **Vente de gâteaux** en matinée **15 Août**

Comité des Fêtes d'Arzay **Fête du Pain** au four d'Arzay **03 Septembre**

Forum des associations à la salle des fêtes de Commelle **08 Septembre**

MJC **Vide grenier** à la salle des fêtes de Nantoin **10 Septembre**

One live music **Concert** vieilles canailles à la salle des fêtes de Commelle **14 Octobre**

Semons la culture **Exposition peinture** à la mairie de Semons **14 et 15 Octobre**

ACCA Commelle **Un dimanche à la chasse 29 Octobre**

Les belles z'années de Semons **Matinée boudin** à la mairie de Semons
19 Novembre

MJC **Matinée boudin, andouilles, saucissons à cuire** à la salle des fêtes de
Nantoin **26 Novembre**

Club de l'Amitié de Commelle Porte ouverte **vente de tripes et jambon à l'os, pâtisseries**,
salle des fêtes de Commelle dimanche **26 novembre** de **9 h à 13 h**

Comité des fêtes de Semons **Téléthon** à la mairie de Semons **2 Décembre**

Comité des fêtes de Semons **Fête des lumières** au vieux four de Semons **9 Décembre**

Club les belles saisons de Nantoin **Téléthon** vente de brioches à la mairie de Nantoin
10 Décembre

Calendrier des randonnées à retrouver sur le site mjcnantoin.fr



Association d'intérêt général à caractère de défense de
l'environnement
Adhérent de la FNE Isère et du GRAINE AURA

L'association Bièvre Liers Environnement réalise un inventaire des pièces d'eau (étangs, mares, bassins, etc.) dans la plaine de Bièvre dans le cadre d'un projet financé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cet inventaire a pour but le suivi et la restauration des corridors écologiques pour les amphibiens (grenouilles, tritons, crapauds, salamandres...), libellules et autres animaux. Les résultats de cet inventaire permettront d'évaluer la capacité de dispersion de ces animaux dans la plaine et de créer des mares pour améliorer leurs déplacements. Si une mare se situe sur votre terrain, vous pouvez contacter Ninon Turaud, stagiaire de l'association Bièvre Liers Environnement à l'adresse électronique suivante : stagiaire.ble@gmail.com. Vous avez également la possibilité de déclarer votre mare sur le site internet « Mares où êtes-vous ? » (<https://www.mares-libellules.fr/>). Ce site de sciences participatives permet à n'importe quelle personne ayant une mare, ou en repérant une en balade, par exemple, de la signaler.



aides financières pour la rénovation énergétique

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en mars 2023) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation gable, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenus. Vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).
- **Le mini crédit pour travaux** : pour financer le reste à charge de leur travaux de rénovation, les particuliers peuvent souscrire un [mini prêt](#) pour aider à la rénovation énergétique de leur logement. Pour cela, il suffit de souscrire une demande auprès d'organismes financiers.
- **L'exonération de la taxe foncière** : certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des ménages.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur [le site du gouvernement](#) pour avoir plus de précisions.